

## LETTRE D'INFORMATION

## ▶ INFOCOMMERCE

## ÉDITO

**Georges RASTKLAN**

Conseiller municipal délégué  
aux événements culturels,  
commerce, marchés  
et droits de terrasse

Je suis heureux de vous présenter le premier Info Commerce, nouvel outil trimestriel et lien entre vous commerçants et nos services.

Cette lettre vous est dédiée et intègre de multiples informations telles qu'un volet pratique facilitant l'accès à nos services, un volet d'informations générales liées aux différents travaux et projets et un point réglementation. Notez par ailleurs qu'un agenda des manifestations culturelles et sportives vous sera proposé chaque mois en plusieurs exemplaires afin que vous puissiez le distribuer à vos clients.

Tous ces articles vous permettront notamment de mieux communiquer avec les consommateurs de notre territoire.

Le commerce constitue un lieu de convivialité, de rencontre et de vie. Le dynamiser est une bataille de tous les jours que nous voulons mener à vos côtés. Pas de concurrence dans ce combat mais une complémentarité qui doit être un atout. Convaincu que la réussite ne peut être que collective, voici un premier outil qui je l'espère ira dans le sens d'une collaboration franche et interactive pour l'élaboration d'une identité fédératrice pour tous les commerçants valentinois sans exception, pour rendre notre ville encore plus attractive et dynamique.

Vous êtes les porteurs de cette identité valentinoise et qui mieux que vous chers commerçants pour communiquer et mettre en valeur notre ville ?



Amanda Richard et Jean-Charles Guironnet, deux des placiers municipaux.



Laurence Da Ros, Nadège Gautier, Céline Blais, Julie Bonnet (manque sur la photo Nathalie Serre)

## ▶ UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU COMMERCE

La Direction relations et réglementation commerce est composée de :

- la cellule « marchés et droits de terrasse » : elle assure l'organisation de 13 marchés et de la halle aux producteurs, mène un travail approfondi sur la réglementation (nouveau règlement des marchés) et gère les autorisations commerciales du domaine public (terrasses et étalages) des commerçants sédentaires ;
- la cellule administrative et réglementation commerciale : elle centralise les demandes et délivrances d'autorisations commerciales, assure une veille de la réglementation et porte les projets en lien avec les commerçants et partenaires comme la Charte de la vie nocturne ;
- le pôle « gestion de centre-ville » : il a pour but la redynamisation du cœur de la cité par la mise en relation des porteurs de projets et des propriétaires de locaux, travail mené en lien avec les différentes associations de commerçants.

Direction relations et réglementation commerce, 1, rue des Musiques, 04 75 79 20 96,  
servicecommerce@mairie-valence.fr

## ▶ OUVERTURES DOMINICALES 2016

Suite à la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, les établissements de vente de détail qui mettent à disposition des biens et des services pourront dorénavant bénéficier de 12 ouvertures dominicales par an. Par délibération du Conseil municipal du 21 décembre 2015, la Ville de Valence autorise les commerces à ouvrir les dimanches suivants : 10 et 17 janvier / 26 juin / 3, 10 juillet / 28 août / 4 septembre 20, 27 novembre / 4, 11, 18 décembre.

## INVITATION

**Nicolas Daragon, maire de Valence, et toute l'équipe municipale vous convient à la cérémonie des vœux à la population, mardi 26 janvier, à partir de 18 h 30, au Parc des expositions. Un agenda sera offert à chaque invité.**

Merci de confirmer votre présence avant le 18 janvier : [vœux@mairie-valence.fr](mailto:vœux@mairie-valence.fr) ou 04 75 79 25 05.

## EN BREF...

### Agenda culturel et sportif

Dès janvier, un agenda culturel et sportif vous sera proposé chaque mois. Objectif : vous apporter des informations sur les principaux événements accueillis à Valence, informations à diffuser largement auprès de vos clients...

### Infos travaux

Après les rues Ferdinand Marie et Faventines, d'autres artères commerçantes sont ou seront prochainement en travaux :

- le chantier de la rue Bouffier reprendra en février et s'achèvera en avril : nouveau revêtement, installation de grands bacs garnis de végétaux...
- rue Saunière : les travaux s'étendent de janvier à l'été,
- la rénovation de la place Danton, qui accueille un marché hebdomadaire, se termine au printemps : création d'espaces de jeux et de repos, ajout de végétaux, optimisation de l'éclairage...

Retrouvez la carte interactive des travaux sur [valence.fr](http://valence.fr)

### Rénovation des façades

La Ville apporte une aide financière au ravalement dans certains secteurs du centre-ville. Les rez-de-chaussée commerciaux peuvent être inclus dans le dispositif, s'ils sont situés dans le périmètre suivant :

- rue Faventines : du 1 au 39 et du 2 au 44
- rue du Parc : les 2 et 3
- avenue Félix Faure : du 13 au 15
- rue Pont-du-Gât : du 2 au 140 b et du 3 au 159
- rue Châteaouvert : du 4 au 20 et du 13 au 23
- rues Bouffier, Ferdinand Marie et Saunière en totalité

L'aide porte sur le ravalement mais aussi le traitement des façades et ouvrages annexes.

Infos : direction Urbanisme et Grands Travaux - Pôle Habitat (sur rdv uniquement)  
9, rue Cujas - Tél. : 04 75 79 22 70  
ou [habitat-logement@mairie-valence.fr](mailto:habitat-logement@mairie-valence.fr)



## PLACE DES CLERCS : UN MARCHÉ CONVIVAL !

Un peu d'histoire : aux alentours du V<sup>e</sup> siècle, à la création du quartier épiscopal, la place des Clercs voit naître ses premiers commerces. Au fil des années, des marchés se créent... les étales laissant ponctuellement place à des châtiments et exécutions publics dont la plus connue est celle du contrebandier Louis Mandrin.

Aujourd'hui, le marché est composé d'environ 150 commerçants non sédentaires ce qui en

fait l'un des plus importants de Valence et des plus touristiques de la Drôme. Il s'étend de la Place des Clercs à celles de l'Université et du Palais. On peut y trouver une grande diversité de produits alimentaires de qualité qui varient au fil des saisons.

Ce rendez-vous convivial du samedi matin est très prisé des Valentinois et des visiteurs.

## FOOD-TRUCK ET VENTES AMBULANTES

Le commerce ambulant est une activité non sédentaire pratiquée par un commerçant sur la voie publique. Il est réglementé et nécessite diverses autorisations.

La Ville de Valence a commencé il y a un peu plus de 10 ans à autoriser moins d'une dizaine de vendeurs ambulants à s'installer.

Or, la commune connaît une recrudescence des demandes du fait d'un vif engouement notamment pour les « Food Truck », nouvelle

tendance culinaire proposant une grande diversité de produits aux consommateurs. Afin de permettre à cette offre commerciale ambulante professionnelle, orientée vers un public familial et populaire, de se développer, une nouvelle réglementation et tarification a été adoptée. De plus, et afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets, quatre commissions auront désormais lieu chaque année.

## C'EST POUR BIENTÔT...

> Rédaction d'une Charte de la vie nocturne visant à labelliser les restaurants, bars et établissements de nuit. Elle tendra notamment à renforcer le lien social et sécuritaire entre commerçants et riverains dans un souci de meilleure gestion de l'activité nocturne valentinoise. Cette démarche, qui repose sur un travail commun et collaboratif de tous les

acteurs et partenaires, se veut également outil de prévention et de dialogue.

> Création d'un marché bio sur le haut des boulevards, afin de valoriser l'agriculture de proximité, les circuits courts et le savoir-faire des producteurs locaux, tout en participant à la redynamisation de ce quartier.